



Vaucluse Carnet

MAUSSANE-LES-ALPILLES

Covid-19 : Un couple de restaurateurs gagne contre AXA

"On est très heureux de pouvoir faire valoir nos droits. On va pouvoir rouvrir dans de bonnes conditions, sans être pris à la gorge financièrement, ça nous donne vraiment un bol d'air." Claire Drouot, qui tient avec son mari Julien un restaurant de Maussane-les-Alpilles, "Maison Drouot", a de quoi être satisfaite. Le 29 mars dernier, le tribunal de commerce de Tarascon a condamné l'assureur AXA à indemniser la perte d'exploitation du couple pour les deux premières périodes de confinement, au printemps puis à l'automne 2020.

Pourtant, le couple a engagé le combat judiciaire sans trop d'espoirs. Certes, ils avaient bien vu que leur contrat contenait une clause couvrant les pertes d'exploitation en cas de fermeture administrative pour cause d'épidémie. Sauf que les explications d'AXA, qui fait une interprétation restrictive de ces termes, conditionnant l'indemnisation si et seulement si aucun autre établissement du même département est fermé (lire aussi encadré), les ont dans un premier temps découragés. Mais la volonté de l'assureur de leur imposer, quelques semaines plus tard, un avenant à leur contrat faisant disparaître cette fameuse clause, leur a mis la puce à l'oreille. "On a refusé de le signer, et on a été radié", raconte Claire Drouot. La restauratrice, qui a intégré entre-temps le collectif "Resto Ensemble", décide de porter l'affaire devant le tribunal de commerce, conseillée par le cabinet d'avocats Vey et associés. "Une amie du Vaucluse m'a fait part de l'existence de cette association, j'y ai adhéré, pour avoir une aide pour l'assignation en justice. C'est un réel soutien, de sentir que l'on n'est pas isolé", souligne-t-elle.



Claire et Julien Drouot gèrent leur restaurant intégré à leur maison, à Maussane.

/PHOTOS V. OVESSIAN

"Question de survie"

Et aujourd'hui, même s'il est probable qu'AXA fasse appel, Claire Drouot veut faire passer un message optimiste pour ses collègues, coincés hors de leurs cuisines depuis de longs mois. "J'ai envie de leur dire qu'il faut y croire, si ça a marché pour nous, je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas pour les autres", lance-t-elle. Si quelques restaurateurs isolés

avaient déjà fait plier leur assureur, comme le Mouriésien Jean-Michel Alazard, face à AXA, toujours, c'est en tout cas la première victoire pour le collectif "Resto ensemble", fort d'environ 250 membres.

"Au nom de l'association, on est bien évidemment satisfait de cette première victoire. On a voulu la jouer collectif, emmener un maximum de personnes qui n'y croyaient pas forcément au



départ, et ce premier délibéré qui tombe à Tarascon nous donne de l'espoir", glisse Laurent Trochain, restaurateur près de Versailles, et un des initiateurs du collectif. De l'espoir, pour les 170 autres dossiers en cours, face à une vingtaine de compagnies d'assurance différentes. Mais, les tribunaux n'ayant pas tous la même lecture que celui de Tarascon, personne ne peut être certain de l'issue des autres audiences. Pourtant, une chose est sûre: les restaurateurs, exsangues pour beaucoup, ont besoin de cette indemnisation. "Tous les professionnels ne bénéficient pas des aides que l'on annonce, chaque cas est un cas différent, et derrière chaque aide il y a un petit astérisque. Être indemnisé pour les pertes d'exploitation, c'est une question de survie pour nos entreprises", conclut Laurent Trochain.

Christophe VIAL